



AXA INDICE FRANCE

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 avril 2023

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Bilan au 30/12/2022 et au 30/12/2021

Actif

Passif

Hors-bilan au 30/12/2022 et au 30/12/2021

Compte de résultat au 30/12/2022 et au 30/12/2021

Annexes

Règles et méthodes comptables au 30 décembre 2022

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 DECEMBRE 2022

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Jérôme BROUSTRA

ADMINISTRATEURS
AXA FRANCE IARD
représentée par Mme Stéphanie DOURESSAMY

AXA FRANCE VIE
représentée par M. Valentin MOREAU

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
représentée par M. Thierry VIDAL

SECRETAIRE DU CONSEIL
Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL
M. Lorraine ZAFRANI

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MAZARS

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA INDICE FRANCE (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2022 ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 - CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2022

Environnement macroéconomique

L'année 2022 fut historique. Alors que nos économies se remettaient tout juste du choc provoqué par la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé toutes les anticipations et en particulier celles de l'inflation. Ces dernières, propulsées par des hausses stratosphériques des prix de l'énergie, ont atteint des sommets historiques. En réponse, les banques centrales n'ont eu d'autres choix que de muscler leurs communications et rendre restrictives leurs politiques monétaires (taux directeurs et réduction de bilan). Si l'économie a relativement mieux tenu qu'attendu, les nuages se sont accumulés et les risques de récession à l'aube de 2023 n'ont jamais été aussi élevés.

En zone euro, l'événement majeur fut évidemment l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a déclenché des sanctions et des mesures de rétorsion, en particulier sur le gaz. Les prix énergétiques ont littéralement explosé et cela a eu des répercussions sur l'ensemble des prix à la consommation (8,2% en moyenne sur 2022). Si l'économie a relativement bien tenu dans la première partie de l'année grâce à une forte demande liée à la réouverture post confinement, son dynamisme s'est normalisé dès le troisième trimestre et devrait entrer en contraction au quatrième trimestre, plombée par une production industrielle en baisse dans les secteurs très consommateurs d'énergie et une contraction du pouvoir d'achat des ménages (Produit Intérieur Brut (PIB) 2022 : +3,2% en 2022). L'autre facteur est évidemment la poursuite de la hausse des conditions de financement. En effet, la Banque Centrale Européenne (BCE) a accéléré la hausse de ses taux directeurs (+250 points de base (pb) à 2% en décembre) afin d'essayer de casser cette dynamique inflationniste, au détriment donc de la croissance qui sera amenée à souffrir dans les prochains trimestres avec des conditions de financement très élevées. Du côté de la politique, Emmanuel Macron a été réélu pour un deuxième mandat présidentiel mais a perdu la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. En Italie, Giorgia Meloni et son parti *Fratelli di Italia* sont arrivés largement en tête et ont formé une coalition avec *Lega* et *Forza Italia* lors d'élections législatives anticipées.

Aux Etats-Unis, la problématique de l'inflation fut aussi bien présente mais pour des raisons différentes. En effet, l'économie américaine fut moins exposée aux conséquences de la guerre en Ukraine mais ce sont les dynamiques internes, en particulier celle des salaires et la bonne tenue du marché du travail qui ont alimenté la hausse de l'inflation qui a atteint un pic à 9,1% en glissement annuel en juin 2022. Cette résilience du marché du travail s'explique par une activité économique robuste qui devrait atteindre 1,9% en 2022, portée par un fort rebond dans le secteur des services post pandémie mais aussi par des dépenses en investissement qui ont été dynamiques jusqu'à ce que la Réserve Fédérale (Fed) décide de durcir sa politique monétaire. En effet, la Fed n'a eu d'autres choix que de muscler sa communication et augmenter de façon drastique ses taux d'intérêts, passant ainsi de [0-0,25%] en janvier à [4,25-4,5%] en décembre 2022. Au niveau politique, le principal événement fut les élections de mi-mandat. Le parti démocrate et Joe Biden s'en sont plutôt bien sortis en réussissant à conserver le Sénat. A l'inverse, le parti Républicain est ressorti plus divisé.

La Chine a vécu une année 2022 très compliquée, entre les déboires dans le secteur immobilier et une stratégie « zéro COVID » omniprésente mettant l'économie « sous cloche » pendant de nombreux mois. Malgré tout, le PIB devrait quand même croître d'environ 3% en 2022. Si la sortie prématurée et accélérée de la politique « zéro COVID » présente un biais haussier pour la croissance à moyen terme, elle augmente toutefois les risques d'une forte baisse de la croissance à court terme car la hausse des infections entraîne une baisse des personnes disponibles pour travailler, une mortalité accrue et des comportements plus précautionneux.

Le Royaume-Uni a aussi subi de plein fouet les conséquences de la guerre en Ukraine. Mais les problèmes ne se sont pas arrêtés et le Royaume-Uni a plongé dans une crise politique qui aurait pu se conclure sur un krach obligataire si la Banque d'Angleterre n'était pas intervenue en tant qu'acheteur de dernier ressort. La Banque d'Angleterre n'a pas fait exception et a aussi remonté ses taux directeurs afin d'éviter tout « désancrage » des anticipations (de 0,25% à 3,5% en décembre 2022).

Au Japon, l'inflation a aussi battu des records datant de plusieurs décennies et le renchérissement des prix de l'énergie en est la principale cause. La seconde provient de la forte dépréciation du yen qui a atteint un plus bas historique contre le dollar. En cause, la divergence croissante de politique monétaire entre une Fed qui resserre ses taux directeurs à tour de bras et la Banque du Japon qui maintient inchangée sa politique monétaire ultra accommodante.

Evolution des marchés financiers

Dans ce contexte, les marchés d'actions sont globalement en baisse et ont connu de fortes variations. En hausse en début d'année 2022, ils ont fortement corrigé avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'environnement de hausse des taux puis ont rebondi significativement, en particulier en zone euro, à compter de mi-octobre. Du 31 décembre 2021 au 30 décembre 2022, l'indice global a été en recul de -16% en devise locale (-12,8% en Euros) mais cache des disparités importantes entre pays. Parmi les pays développés, les Etats-Unis ont enregistré une des pires performances (+20,7%) suivis par la Suisse (-17,1%). La zone Euro a un peu moins baissé à -12,5% avec des évolutions hétérogènes selon les pays : France -7,7%, Allemagne -17,3%, Italie -8,8%, Espagne -1,2% et le Portugal était en hausse de +6,8%. De même, le marché britannique a progressé de +7,2% et la zone Pacifique est restée stable à +0,2% en Euros. (Indices MSCI, dividendes réinvestis en devises locales). Les pays émergents ont été également en net recul à -14,9% en euro et -20,1% en dollar. Sur la période, les meilleures performances sectorielles provenaient de l'énergie, des services aux collectivités, de la santé et des biens de consommation de base. En revanche, le secteur des télécommunications, la consommation durable, la technologie et l'immobilier ont affiché les plus mauvaises performances (MSCI World). Enfin, les grandes capitalisations ont affiché des performances meilleures que celles des petites capitalisations, ainsi l'indice MSCI Europe en euro a été en baisse de -9,5% contre -22,5% pour l'indice MSCI Europe small caps.

Les marchés obligataires ont également souffert de la hausse de l'inflation et de l'inflexion des politiques monétaires des banques centrales. Aux Etats-Unis où la Fed a accru son taux directeur de +4,25%, les taux à 10 ans ont affiché une hausse de 236 pb à +3,87% avec un pic à 4,33% à l'automne 2022. En zone Euro où la BCE a accru ses taux directeurs de 2,5%, les taux à 10 ans ont affiché une hausse de 275 pb à +2,57% en Allemagne et de 292 pb à +3,12% en France. La tendance s'est accentuée pour les pays périphériques : Espagne +310 pb à +3,66%, Italie +354 pb à +4,72%. Au Royaume-Uni, les taux à 10 ans ont été très volatils à l'automne 2022 et se sont stabilisés avec l'intervention de la Banque d'Angleterre ; le taux à 10 ans a affiché une hausse de 270 pb à +3,67% avec un pic à 4,64% en octobre 2022. Au Japon, les taux à 10 ans ont clôturé l'exercice à +0,42%, en hausse de +35 pb sur l'année. Les performances des marchés de crédit ont également été heurtées ; après un élargissement très marqué des « spreads » jusqu'à l'automne 2022, ceux-ci ont reflué grâce à de meilleures statistiques sur l'inflation et des anticipations de modération des hausses de taux de la Réserve fédérale américaine. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate, représentatif du marché obligataire mondial pour la catégorie investissement, a reculé de -14,5% (performance couverte en euro). Enfin, les obligations indexées sur l'inflation ont affiché des performances supérieures à celles des obligations nominales.

Sur le marché des changes, les évolutions ont été également contrastées. Ainsi, le dollar US et le franc suisse se sont appréciés contre euro, respectivement de +6,2% et +4,9%, tandis que les autres principales devises se sont dépréciées contre euro : Yen -6,8% et livre sterling -5,2%.

Sur le marché des matières premières, les cours du pétrole ont affiché une hausse de 9,7% (Brent en dollar) et l'once d'or stable à -0,3%. Sur les secteurs agricole et industriel, les performances ont été très hétérogènes selon les matières premières (cuivre -13,9%, Aluminium -15%, Nickel +44,8%, maïs +22,6% et café -24,9%).

2 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

La SICAV a investi dans des actions afin de répliquer son indice de référence, le CAC 40. Elle a utilisé également à la marge des futures.

Entre le 30 décembre 2021 et le 30 décembre 2022, la performance de la SICAV a été de -7.83% et celle de l'indice de référence de -6.94%.

L'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et l'évolution de l'indice s'est élevé à 0.04% (tracking error annualisée), soit un niveau inférieur au 1 % prévu par le prospectus.

Rappel des performances annuelles :

	2022	2021	2020	2019	2018
Portefeuille	-7.83%	29.81%	-5.12%	30,77%	-9,92%
Indice de référence*	-6.94%	31.12%	-4.21%	31,99%	-9,01%

* 100% CAC 40 Total Return Gross

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

3 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 1.391.567,61 € au 30 décembre 2022 en augmentation par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après prise en compte des 414.456,55 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat de l'exercice s'élève à 977.111,06 €.

Après réduction des (38.836,66) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 938.274,40 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 542,48 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2022 d'un montant de 1.204.763,44 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 5.781.995,65 €, le total des sommes distribuables s'élève à 7.925.575,97 €.

Conformément à l'article 27 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 7.925.575,97 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	702.074,30 €
- Capitalisation	531.812,84 €
- Report à nouveau de l'exercice	655,67 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	6.691.033,16 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 10,29 € par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 13 avril 2023, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 17 avril 2023.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2019	2020	2021
Nombre d'actions D	92.621,3159	84.136,8608	73.971,3411
Dividende	8,68 €	4,44 €	6,87 €
Dividende éligible à l'abattement	8,68 €	4,44 €	6,87 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Renouvellement du mandat d'administrateurs

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de M. Jérôme BROUSTRA et des sociétés AXA FRANCE IARD et AXA FRANCE VIE arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir renouveler les mandats d'administrateur des sociétés AXA FRANCE IARD et d'AXA FRANCE VIE pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de M. Jérôme BROUSTRA et de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Kyra TILQUIN pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Mise à jour de la partie « Acteurs » du Prospectus suite à la fusion-absorption de la société BNP Paribas Securities Services SCA avec sa société mère, la société BNP Paribas SA, agissant en qualité de dépositaire.
- Modification de l'heure de centralisation des ordres : passage à 12 heures.

Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

8 - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

9 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

10 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionariat-actif>). Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

11 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération dans le cadre notamment (i) du renforcement du principe d'équité et l'égalité de genre et de sexes, (ii) la prise en compte de critères ESG dans le cadre de la rémunération variable différée, (iii) des propositions quant au traitement des co-investissements et du carried interest et (iv) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques.

Éléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 30 décembre 2022 ⁽¹⁾	
Rémunérations fixes ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	15,66
Rémunérations variables ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	19,50
Nombre total d'employés ⁽⁴⁾	2.675 dont 718 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

⁽¹⁾ Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

⁽²⁾ Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1^{er} janvier 2022.

⁽³⁾ Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

⁽⁴⁾ Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 30 décembre 2022.

⁽⁵⁾ Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 30 décembre 2022.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés ⁽¹⁾			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) ^{(2) (3)}	9,70	5,41	15,11
Nombre d'employés concernés ⁽⁵⁾	277 dont 122 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	62 dont 12 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	339 dont 134 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

12 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties. Cette politique vise à encadrer :

1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,

2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

13 - INVESTISSEMENTS DES ACTIFS EN TITRES ET DROITS ELIGIBLES AU PEA

Conformément aux dispositions de l'article 91 quater L I de l'annexe II du Code général des impôts, la SICAV a investi au titre de l'exercice écoulé ses actifs de manière permanente à 97,05 % en titres et droits éligibles au plan d'épargne en actions.

14 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

15 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

16 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

17 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

18 - REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

19 - TAXONOMIE EUROPEENNE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

M. Jérôme BROUSTRA

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et fonctions

Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA INDICE FRANCE (SICAV)
AXA EURO CREDIT (SICAV)

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Directeur Général

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS (SICAV)
AXA EURO 7-10 (SICAV)
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Stéphanie DOURESSAMY*Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022***Mandats et Fonctions**

R.P. AXA FRANCE IARD

R.P. AXA FRANCE VIE

R.P. AXA FRANCE VIE

R.P. AXA FRANCE VIE

Sociétés du Groupe AXA*Sociétés françaises*

AXA INDICE FRANCE (SICAV)

AXA AEDIFICANDI (SICAV)

FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 1 (SICAV)

FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 2 (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Mandats et Fonctions**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022***Mandats et Fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés Françaises*

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Valentin MOREAU*Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022***Mandats et fonctions**

R.P. AXA FRANCE VIE

Sociétés du Groupe AXA**Sociétés françaises**

AXA INDICE FRANCE (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA**Entités françaises**

Néant

Entités étrangères

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA****Sociétés françaises**

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA**Entités françaises**

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Thierry VIDAL*Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022***Mandats et fonctions**R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS
PARIS**Sociétés du Groupe AXA****Sociétés françaises**

AXA INDICE FRANCE (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA**Entités françaises**

Néant

Entités étrangères

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA****Sociétés françaises**

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA**Entités françaises**

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Lorraine ZAFRANI*Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022*

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA*Sociétés françaises*

AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)

AXA INDICE France (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA*Sociétés françaises*

AXA N.P.I. ACTIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

Directeur Général

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
28/12/2018	RC	6 685 168,13	11 853,9971	563,95				18,34
	RD	36 329 364,02	102 902,0148	353,04		9,01		
30/12/2019	RC	6 133 801,24	8 316,9284	737,50				38,28
	RD	41 834 659,32	92 621,3159	451,67		8,68		
30/12/2020	RC	11 196 456,10	16 000,9641	699,73				10,36
	RD	35 114 321,39	84 136,8608	417,34		4,44		
30/12/2021	RC	12 443 936,63	13 699,7244	908,33				53,29
	RD	39 687 812,33	73 971,3411	536,52		6,87		
30/12/2022	RC	10 894 841,98	13 012,5207	837,25				40,86
	RD	33 256 426,07	68 228,7953	487,42		10,29		

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	<p>Néant</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Action
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	606 368,17	4 256 286,98
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Le fonds est un produit financier qui ne promet pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV AXA INDICE FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV AXA INDICE FRANCE

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV AXA INDICE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA INDICE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 21 mars 2023

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Bilan actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	43 794 869,66	52 053 898,21
Actions et valeurs assimilées	43 122 813,20	51 608 674,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	43 122 813,20	51 608 674,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	670 321,46	119 157,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	670 321,46	119 157,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	310 266,30
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	310 266,30
Contrats financiers	1 735,00	15 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 735,00	15 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	82 500,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	82 500,00	0,00
Comptes financiers	429 549,66	193 768,15
Liquidités	429 549,66	193 768,15
Total de l'actif	44 306 919,32	52 247 666,36

Bilan passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
Capitaux propres		
Capital	36 225 692,08	44 624 177,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	5 781 995,65	4 443 126,45
Report à nouveau (a)	542,48	275,78
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 204 763,44	2 396 254,33
Résultat de l'exercice (a, b)	938 274,40	667 915,07
Total des capitaux propres	44 151 268,05	52 131 748,96
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	1 685,00	15 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	1 685,00	15 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 685,00	15 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	153 966,27	100 117,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	153 966,27	100 117,40
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	44 306 919,32	52 247 666,36

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
Operations de couverture		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Contrats futures		
INDICE		
C40 ID 20/01/23 CFF3	970 575,00	0,00
CAC40 21/01/22 CFF2	0,00	573 160,00
Total INDICE	970 575,00	573 160,00
Total Contrats futures	970 575,00	573 160,00
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	970 575,00	573 160,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	970 575,00	573 160,00

Compte de résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	549,75	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 392 258,47	1 167 963,48
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 392 808,22	1 167 963,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 240,61	880,31
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 240,61	880,31
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 391 567,61	1 167 083,17
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	414 456,55	443 124,02
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	977 111,06	723 959,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-38 836,66	-56 044,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	938 274,40	667 915,07

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Le taux maximum s'élève à 1,196% de l'actif net (OPC inclus).

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Non applicable (Dans la mesure où l'investissement de la SICAV dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le prospectus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera pas supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement maximum sur chaque transaction de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA INDICE FRANCE		
Code portefeuille :	AVIR		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0000172066	C	Capitalisation	RC
FR0000170433	D	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	30/12/2021
Actif net en début d'exercice	52 131 748,96	46 310 777,49
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	4 633 386,11	2 284 583,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-7 901 683,42	-8 916 333,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 604 060,50	3 093 875,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-310 618,62	-791 772,22
Plus-values réalisées sur contrats financiers	298 993,11	369 210,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-333 320,51	-108 919,00
Frais de transaction	-5 521,33	-7 827,93
Différences de change	280,76	322,76
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 427 621,41	9 520 342,73
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>12 992 131,54</i>	<i>19 419 752,95</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>19 419 752,95</i>	<i>9 899 410,22</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-17 485,00	12 629,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>-1 685,00</i>	<i>15 800,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>15 800,00</i>	<i>3 171,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-498 062,16	-359 098,50
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	977 111,06	723 959,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	44 151 268,05	52 131 748,96

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	606,368.17	4,256,286.98
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	0,00	0,00
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
INDICE	970 575,00	2,20
TOTAL Autres opérations	970 575,00	2,20
TOTAL Hors Bilan	970 575,00	2,20

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							429 549,66	0,97
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	429 549,66	0,97								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	11 423,94	0,03						
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	30/12/2022
Créances	
Dépôts de garantie	82 500,00
Total des créances	82 500,00
Dettes	
Frais de gestion	-153 461,07
Autres Dettes	-505,20
Total des dettes	-153 966,27
Total dettes et créances	-71 466,27

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	3 879,7553	3 187 832,99
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-4 566,959	-3 672 009,50

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	2 970,0266	1 445 553,12
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-8 712,5724	-4 229 673,92

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	30/12/2022
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Frais de gestion fixes	94 785,88
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Frais de gestion fixes	319 670,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
NEANT				
Autres engagements reçus et / ou donnés			NEANT	

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	30/12/2022
Actions	1 429 507,58
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	670 321,46
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	2 099 829,04

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	542,48	275,78
Résultat	938 274,40	667 915,07
Total	938 816,88	668 190,85

	30/12/2022	30/12/2021
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	236 086,91	159 419,79
Total	236 086,91	159 419,79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	30/12/2022	30/12/2021
RD		
Affectation		
Distribution	702 074,30	508 183,11
Report à nouveau de l'exercice	655,67	587,95
Capitalisation	0,00	0,00
Total	702 729,97	508 771,06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	68 228,7953	73 971,3411
Distribution unitaire	10,29	6,87
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	11 641,13	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 781 995,65	4 443 126,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 204 763,44	2 396 254,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 986 759,09	6 839 380,78

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	30/12/2021
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	295 725,93	570 738,41
Total	295 725,93	570 738,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	30/12/2021
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 691 033,16	6 268 642,37
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 691 033,16	6 268 642,37
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	68 228,7953	73 971,3411
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
28/12/2018	RC	6 685 168,13	11 853,9971	563,95				18,34
	RD	36 329 364,02	102 902,0148	353,04		9,01		
30/12/2019	RC	6 133 801,24	8 316,9284	737,50				38,28
	RD	41 834 659,32	92 621,3159	451,67		8,68		
30/12/2020	RC	11 196 456,10	16 000,9641	699,73				10,36
	RD	35 114 321,39	84 136,8608	417,34		4,44		
30/12/2021	RC	12 443 936,63	13 699,7244	908,33				53,29
	RD	39 687 812,33	73 971,3411	536,52		6,87		
30/12/2022	RC	10 894 841,98	13 012,5207	837,25				40,86
	RD	33 256 426,07	68 228,7953	487,42		10,29		

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AIR LIQUIDE SA COMMON STOCK EUR5.5	15 362	2 033 928,80	EUR	4,61
AIRBUS SE COMMON STOCK EUR1.0	17 352	1 926 419,04	EUR	4,36
ALSTOM COMMON STOCK EUR7.0	9 327	212 842,14	EUR	0,48
ARCELORMITTAL COMMON STOCK	15 461	379 954,08	EUR	0,86
AXA SA COMMON STOCK EUR2.29	54 865	1 429 507,58	EUR	3,24
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	32 610	1 736 482,50	EUR	3,93
BOUYGUES SA COMMON STOCK EUR1.0	6 176	173 175,04	EUR	0,39
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	4 555	710 352,25	EUR	1,61
CARREFOUR SA COMMON STOCK EUR2.5	17 429	272 589,56	EUR	0,62
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	13 740	627 231,00	EUR	1,42
CREDIT AGRICOLE SA COMMON STOCK EUR3.0	39 971	392 954,90	EUR	0,89
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK EUR.1	19 566	655 363,17	EUR	1,48
ENGIE COMMON STOCK EUR1.0	53 615	717 797,62	EUR	1,63
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	9 194	1 555 624,80	EUR	3,52
EUROFINS SCIENTIFIC SE COMMON STOCK	3 673	246 311,38	EUR	0,56
DANONE COMMON STOCK EUR.25	18 846	927 788,58	EUR	2,10
HERMES INTERNATIONAL COMMON STOCK	930	1 343 850,00	EUR	3,04
KERING COMMON STOCK EUR4.0	2 198	1 045 149,00	EUR	2,37
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	7 090	2 365 224,00	EUR	5,36
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	7 833	586 065,06	EUR	1,33
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	7 387	5 022 421,30	EUR	11,38
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	20 963	544 723,56	EUR	1,23
ORANGE COMMON STOCK EUR4.0	54 659	507 290,18	EUR	1,15
PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55	6 058	1 113 157,50	EUR	2,52
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	6 707	398 529,94	EUR	0,90
RENAULT SA COMMON STOCK EUR3.81	6 077	190 058,18	EUR	0,43
SAFRAN SA COMMON STOCK EUR.2	10 034	1 173 175,28	EUR	2,66
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	33 486	3 008 382,24	EUR	6,81
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	16 765	2 191 520,80	EUR	4,96
SOCIETE GENERALE SA COMMON STOCK EUR1.25	23 701	556 499,48	EUR	1,26
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	64 601	857 255,27	EUR	1,94
STMICROELECTRONICS NV COMMON STOCK EUR1.04	18 711	617 369,45	EUR	1,40
TELEPERFORMANCE COMMON STOCK EUR2.5	1 736	386 607,20	EUR	0,88
THALES SA COMMON STOCK EUR3.0	3 133	373 766,90	EUR	0,85
TOTALENERGIES SE COMMON STOCK EUR2.5	73 039	4 283 737,35	EUR	9,70
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR5.0	3 259	158 485,17	EUR	0,36
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	19 537	468 888,00	EUR	1,06
VINCI SA COMMON STOCK EUR2.5	15 787	1 472 769,23	EUR	3,34
VIVENDI COMMON STOCK EUR5.5	22 779	203 052,01	EUR	0,46
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	7 022	256 513,66	EUR	0,58
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		43 122 813,20		97,67
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		43 122 813,20		97,67
TOTAL Actions & valeurs assimilees		43 122 813,20		97,67
AXA AXA COURT TERME	282,89	670 321,46	EUR	1,52
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		670 321,46		1,52
TOTAL Titres d'OPC		670 321,46		1,52
C40 ID 20/01/23 CFF3	15	-1 685,00	EUR	0,00
TOTAL Autres contrats futures		-1 685,00		0,00
Appels marge futures	1 735	1 735,00	EUR	0,00
TOTAL Appels de marge sur futures		1 735,00		0,00
TOTAL Appel de marge sur contrat futures		50,00		0,00
TOTAL Appels de marge		50,00		0,00

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOTAL Instruments Financiers a terme		50,00		0,00
G FIX 0.00 090727	82 500	82 500,00	EUR	0,19
TOTAL Collateral sur Future		82 500,00		0,19
TOTAL Depots et autres instruments financiers		82 500,00		0,19



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV AXA INDICE FRANCE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV AXA INDICE FRANCE

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 21 mars 2023

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 938.274,40 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 44.624.177,33 €, divisé en 13.699,7244 actions C et en 73.971,3411 actions D au 30 décembre 2021, s'élève à 36.225.692,08 € divisé en 13.012,5207 actions C et en 68.228,7953 actions D au 30 décembre 2022, soit une diminution nette de (8.398.485,25) €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	938.274,40 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	542,48 €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	1.204.763,44 €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	5.781.995,65 €

s'élèvent à 7.925.575,97 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	702.074,30 €
- Capitalisation	531.812,84 €
- Report à nouveau de l'exercice	655,67 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	6.691.033,16 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 13 avril 2023, d'un dividende de 10,29 €, par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 17 avril 2023.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2019	2020	2021
Nombre d'actions D	92.621,3159	84.136,8608	73.971,3411
Dividende	8,68 €	4,44 €	6,87 €
Dividende éligible à l'abattement	8,68 €	4,44 €	6,87 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Jérôme BROUSTRA vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas le renouveler et de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Kyra TILQUIN, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE IARD vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE VIE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Investment Managers

AXA INDICE FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide

92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 421 484 965 - RCS Nanterre

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.